

## **Allocution de la pause estivale du Procureur en chef**

---

Monsieur le commissaire,

Mesdames et messieurs,

Nous venons de terminer notre huitième semaine d'audience au cours de laquelle nous avons entendu notre 45<sup>e</sup> témoin.

Près de 350 pièces ont été déposées et un nombre substantiel d'engagements ont été souscrits dans le cadre de ces témoignages. Nous analyserons ces engagements cet été et nous verrons à produire ceux qui sont pertinents à nos travaux.

Tout ceci est le fruit de notre enquête à ce jour. Elle nous a permis de rencontrer plus de 150 témoins et de recueillir plus de 100 000 documents de la part de la SAAQ et des cinq ministères qui ont joué un rôle dans le dossier : le ministère des Finances, le Secrétariat du Conseil du trésor, le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, le ministère du Conseil exécutif et, évidemment, le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Je souligne que tout ce travail a été fait en moins de trois mois depuis le décret nous constituant le 24 mars 2025. C'est un accomplissement digne de mention puisque c'est une première dans l'histoire des commissions d'enquête et je remercie toute l'équipe de la Commission d'avoir réalisé un tel exploit dans un si court délai.

Je profite de l'occasion pour remercier le travail et la collaboration des participants.

Je remercie également nos partenaires et collaborateurs sans qui nous n'aurions pu réussir tout cela.

Malgré toute la preuve entendue et les pièces déposées, notre enquête n'est évidemment pas complétée.

La période estivale s'avère une contrainte imposante puisqu'il n'est pas réaliste d'y tenir des audiences publiques.

Au-delà de savoir ce qui s'est passé et de déterminer qui savait quoi, un constat s'impose déjà : l'enveloppe budgétaire globale du projet a pris des proportions incommensurables. Nous devons trouver les moyens pour que plus jamais une telle situation ne se reproduise au Québec. Les recommandations seront donc cruciales et bien les identifier demeure essentiel.

Comme vous l'avez affirmé à plusieurs reprises, monsieur le Commissaire, nous n'allons rien escamoter et nous allons tout montrer ce qui est nécessaire pour comprendre ce qui s'est passé, conformément à notre mandat.

C'est dans ce contexte, que nous avons dû nous rendre à l'évidence il y a quelques semaines que le délai de six mois fixé par le gouvernement du Québec ne serait pas suffisant pour nous permettre non seulement de faire toute la lumière et de répondre aux deux volets de notre mandat, mais, et surtout, dirais-je de faire rapport et d'émettre des recommandations appropriées.

C'est dans ce contexte que nous avons requis du gouvernement du Québec une prolongation de délai pour le dépôt de notre rapport.

Tel qu'annoncé par le ministre de la Justice le 12 juin 2025, nous avons obtenu un délai additionnel de deux mois et demi, soit jusqu'au lundi 15 décembre 2025. Nous remercions le gouvernement pour la célérité avec laquelle il a traité notre demande et d'avoir acquiescé à celle-ci.

Ce délai nous permettra de compléter correctement notre mandat dans l'intérêt public. Nous allons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour déposer notre rapport avant l'échéance, mais la tâche colossale qui nous a été confiée nous impose une rigueur sans faille.

Plusieurs volets de notre enquête restent encore à être effectués. Je pense notamment ici aux volets touchant le second point de notre mandat : qui savait quoi ?

Il faudra également traiter des fournisseurs et interroger certains acteurs clés, comme Éric Ducharme, suivant notre engagement pris cette semaine, Nathalie Tremblay ou encore Karl Malenfant, qui nous a d'ailleurs notifié une demande de statut de participant à nos travaux avant-hier, demande qui sera analysée dans les prochains jours.

Nous estimons avoir besoin de 7 à 8 semaines supplémentaires pour conclure les audiences publiques. Après cela, nous nous affairerons sans relâche à la rédaction de notre rapport.

N'oublions pas que nous devons faire face à une contrainte supplémentaire importante. En effet, l'article 46 de la *Loi sur l'Assemblée nationale* prévoit ce qui suit :

**46.** Un député est exempté de comparaître comme témoin devant un tribunal, un organisme ou une personne ayant le pouvoir de contraindre à témoigner, lorsque l'Assemblée, une commission ou une sous-commission à laquelle il participe tient séance, de même que pendant les deux jours qui la précèdent ou les deux jours qui la suivent.

L'Assemblée nationale, reprenant le 16 septembre, cela signifie que tous les élus devront avoir témoigné au plus tard vendredi le 12 septembre 2025.

C'est pourquoi nous anticipons reprendre les audiences dès le lundi 18 août 2025.

Cela dit, je profite de l'occasion pour inviter les membres de la société civile intéressés à nous soumettre leurs mémoires contenant des recommandations et suggestions afin d'alimenter notre réflexion sur les recommandations à émettre pour le bénéfice de l'état québécois. Nous les invitons à nous les envoyer par courriel au [greffe@cesis.gouv.qc.ca](mailto:greffe@cesis.gouv.qc.ca) d'ici le mardi 30 septembre 2025.

D'ici la reprise des audiences, nous ne chômerons pas puisque nos enquêtes se poursuivent. Nous avons des dizaines de milliers de documents à étudier et à analyser, plusieurs témoins à rencontrer.

Sur ce, je vous souhaite une bonne saison estivale et je vous convie à la reprise de nos audiences publiques le lundi 18 août à 9h00 à Montréal. En effet, au retour de la pause estivale, nous siégerons dorénavant de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

Merci et bonne fête nationale !

---

**Lue à Québec, le 20 juin 2025 par le procureur en chef, Me Simon Tremblay**